



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional spécial :**

**N° NV95 - 24 JUILLET 2015**

## SOMMAIRE

### **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

2015204-0017 - Arrêté 2015-095 de subdélégation du DIRECCTE aux responsables de l'unité territoriale de la Seine Saint Denis sur les compétences du Préfet de département

2015203-0011 - Décision 2015-094 de délégation du DIRECCTE aux responsables du pôle C concernant la réalisation de sanctions administratives dans le domaine de la métrologie légale

### **Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

2015205-0001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué régional adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Ile-de-France

2015205-0002 - Arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015204-0017**

**Signé le jeudi 23 juillet 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

Arrêté 2015-095 de subdélégation du DIRECCTE aux responsables de l'unité territoriale de la Seine Saint Denis sur les compétences du Préfet de département

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**ARRETE n° 2015-095**

**portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent Vilboeuf,  
directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Ile-de-France**

**Vu** le code du commerce ;

**Vu** le code du tourisme ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

**Vu** le décret du Président de la République du 5 juin 2013 nommant Philippe GALLI, préfet de Seine-Saint-Denis.

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-2356 du 30 août 2013 par lequel le Préfet de Seine-Saint-Denis a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté en date du 7 octobre 2013 nommant Madame Anne SIPP, administratrice civile, en qualité de chargée de mission auprès du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en charge de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis à compter du 15 octobre 2013,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Subdélégation de signature est donnée à Mme Anne SIPP, chargée de mission en charge de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Seine-Saint-Denis :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Salaires &amp; conseillers des salariés</b>	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	article L7422-2 du CT
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	articles L7422-6 et L7422-11 du CT
	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	article L3141-23 du CT
	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et -8 R3232-3 et -4 du CT
	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et -8, R3232-6 du CT
	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	articles D1232-4 et -5 du CT
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D1232-7 et 8 du CT
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission	article L1232-11 du CT
	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	article D3141-11 du CT
	Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental	article D2261-6 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Jeunes de moins de 18 ans</b>	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	article L4153-6, R4153-8 et R4153-12 du CT, article L2336-4 du code de la santé publique
	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	article L7124-1 du CT
	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	article L7124-9 du CT
<b>Hébergement collectif</b>	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local	articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif
<b>Conciliation</b>	Procédure de conciliation	articles L2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT
<b>CISSCT</b>	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	articles L4524-1 et R4524-1 à -9 du CT
<b>Apprentissage alternance</b>	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à L6225-3, R6223-16 et R6225-4 à R6225-8 CT
	Délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public	loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92
	Décision d'attribution de retrait d'agrément aux personnes de droit public pour l'engagement d'apprentis	loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92
	Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 à R313-10-4 du CEDESA
<b>Main d'œuvre étrangère</b>	Visa de la convention de stage d'un étranger	Articles R313-10-1 à R313-10-4 du CEDESA
<b>Placement au pair</b>	Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	accord européen du 21/11/99 circulaire 90.20 du 23/01/99
<b>Aide aux salariés placés en activité partielle</b>	Attribution de l'allocation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-1 à R5122-19 du CT
	Accord préalable d'autorisation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-2 à R5122-4 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Emploi</b>	Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	article R1143-1 du CT
	Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	articles L5111-1 à 3, L5123-1 à 9, L1233-1-3-4, R5112-11, et L5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08, R 5123-1 à 41
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18 du CT
	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3, D 5121-4 à 13 du CT
	Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences	article L5121-1, L5121-23, D5121-1 à D5121-3 du CT
	Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	Articles D2241-3 et D2241-4 du CT
	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	articles L1233-84 à L1233-89, D1233-37, 38, 45, 46 du CT
	Dispositifs locaux d'accompagnement	circulaires DGEFP 2002.53 du 10/12/02 et 2003.04 du 04/03/03
	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	articles L7232-1 et suivants du CT
	Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles L5132-2 et L5132-4,5,7,8,15,16, R5132-4,5 et 6, 15 et 16, R5132-22, 23, R5132-32 et 33, R5132-36, R5132-38 à 43 R5132-44 à 47 du CT
	Conventionnement des missions locales	articles L5314-1 à L5314-4 du CT
Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires"	R3332-21-3 du CT	
<b>Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi</b>	Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	articles L5426-2 à L5426-9, R5426-1 à R5426-17 du CT
<b>Formation professionnelle et certification</b>	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	articles R6341-45 à R6341-48 du CT
<b>Obligation d'emploi des travailleurs en situation d'handicap</b>	Sanction administrative pour non respect de l'obligation d'emploi	articles L5212-12 et R5212-31 du CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés	articles L5212-8 et R5212-15 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Travailleurs en situation de handicap</b>	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	articles R5213-52, D5213-53 à D5213-61 du CT
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	articles L5213-10 et R5213-33 à R5213-38 du CT
	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage	articles L6222-38, R6222-55 à R6222-58 du CT, arrêté du 15/03/78
	Aide aux postes des entreprises adaptées	R5213-74 à R5213-76 du CT
<b>Médaille d'honneur du travail</b>	Attribution de la médaille d'honneur du travail secteur privé	Décret 2000-1015 du 17/10/2000 modifiant le décret 84-591 du 4 juillet 1984

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SIPP, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Martine ADMENT-CATINAUD, directrice du travail, responsable Pôle Emploi et insertion,
- M. Eric BERTAZZON, directeur du Travail, responsable du Pôle Travail et intervention en entreprises,

Pour le Pôle Emploi et Insertion, et en cas d'absence de Mme Martine ADMENT-CATINAUD, la subdélégation pourra être exercée par

- Mme Mélinda MARONE, adjointe du Pôle emploi et insertion
- M. Yves DOUBLIER, adjoint Pôle emploi et insertion

Pour le Pôle Travail et intervention en Entreprises, la subdélégation de signature pourra être exercée par

- M. Ali KEBAL, adjoint Pôle Travail et Intervention en Entreprises
- M. Jean-Marc CHICHE, adjoint Pôle Travail et Intervention en Entreprises



**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (pôle C), et à M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Seine-Saint-Denis :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Métrologie légale</b>	attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01
	injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
	délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
	dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-0387 du 03/05/01
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62.3 arrêté du 31/12/01
	aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

#### **Article 4**

Une copie de cet arrêté de subdélégation sera adressée au préfet de Seine-Saint-Denis.

#### **Article 5**

L'arrêté n° 2015-028 du 04 mars 2015 portant subdélégation de signature au responsable de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis est abrogé.

## Article 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Aubervilliers, le **23 JUIL, 2015**

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi

Laurent VILBOEUF





**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015203-0011**

**Signé le mercredi 22 juillet 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

Décision 2015-094 de délégation du DIRECCTE aux responsables du pôle C concernant la réalisation de sanctions administratives dans le domaine de la métrologie légale



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

La direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

**DECISION N° 2015-094 du 22 JUIL. 2015**

**PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS pour prononcer les sanctions administratives  
prévues par l'article 9 de la loi du 4 juillet 1837.**

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE**

Vu la loi du 4 juillet 1837 ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure notamment son article 45 ter. - I ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2015 portant nomination de Monsieur Dominique BONNAFOUS au poste de directeur régional adjoint de la DIRECCTE d'Ile de France à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, est désigné comme représentant du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France pour prononcer les sanctions administratives prévues par l'article 9 de la loi du 4 juillet 1837.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BONNAFOUS, la représentation prévue à l'article 1<sup>er</sup> est dévolue à :

- M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie au Pôle C de la DIRECCTE d'Ile de France.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le **22 JUIL. 2015**

Le directeur régional des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi

Laurent VILBOEUF



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015205-0001**

**Signé le vendredi 24 juillet 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

Arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué régional adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Ile-de-France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

## **ARRETE**

**modifiant l'arrêté du 24 avril 2015  
portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN  
directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France,  
délégué régional adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale  
et l'égalité des chances pour la région d'Ile-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PREFET DE PARIS,  
DELEGUE REGIONAL DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE  
ET L'EGALITE DES CHANCES POUR LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles notamment son article R121-21,
- VU** la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 modifiée pour l'égalité des chances,
- VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment son article 14 modifié par la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU** le décret du 14 janvier 2013 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé),
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 26 juin 2015 portant nomination de Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, pour une durée de cinq ans,
- VU** l'arrêté du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué régional adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Ile-de-France,

**VU** la décision du directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances du 23 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN en tant que délégué régional adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Ile-de-France,

**SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 24 avril 2015 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

*« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint. »*

### **Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué régional adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 juillet 2015

Signé :

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

Jean-François CARENCO



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015205-0002**

**Signé le vendredi 24 juillet 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

Arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique





PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRETE**

**modifiant l'arrêté du 24 avril 2015  
portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN,  
directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France,  
délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PREFET DE PARIS  
DELEGUE TERRITORIAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** l'article L120-2 du code du service national,
- VU** les articles R120-2 à R120-11 du code du service national,
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 26 juin 2015 portant nomination de Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, pour une durée de cinq ans,
- VU** l'arrêté du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique,
- VU** la décision du 17 juillet 2012 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence du service civique portant désignation de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, en tant que délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 24 avril 2015 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

*« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint.*

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN et de Monsieur Laurent de LAMARE, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Céline CALVEZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle social, jeunesse et vie associative. »*

## **Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 juillet 2015

Signé :

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

Jean-François CARENCO